



André CHASSAIGNE  
Député du Puy-de-Dôme  
Président du Groupe  
de la Gauche Démocrate et Républicaine  
3, route des Trois ponts  
63300 THIERS

Le 25 janvier 2022

Monsieur Jean-Michel BLANQUER  
Ministre de l'Éducation nationale,  
de la Jeunesse et des Sports  
Hôtel de Rochechouart  
110, rue de Grenelle  
75007 Paris

*Objet : Carte scolaire 2022-2023 –  
Compensation des postes de décharges des directrices et directeurs d'école  
Nos références : JB1801*

Monsieur le Ministre,

En pleine crise épidémique et alors que les équipes éducatives et enseignantes sont en très grande souffrance et confrontées à des difficultés de réussite scolaire inégalées, les services académiques et départementaux sont contraints d'élaborer la prochaine carte scolaire pour l'année scolaire 2022-2023 en urgence, sans connaître les effectifs réels d'élèves et sans aucune prise en compte de la réalité des écoles.

De plus, certaines mesures de renforcement des moyens devant élèves, annoncées récemment, ne font l'objet d'aucune précision quant à leur déclinaison académique et départementale.

Je souhaite en particulier vous faire part de mon incompréhension, de celle des syndicats d'enseignants et de plusieurs associations d'élus, au regard de l'absence de compensation des moyens consacrés aux décharges d'horaires des directrices et directeurs. Les premiers groupes de travail préparatoires de la carte scolaire n'intègrent ainsi aucun poste supplémentaire lié à ces compensations.

Dans le Puy-de-Dôme, ces travaux préparatoires conduiraient à envisager la suppression de plus de 40 classes dans le département pour une vingtaine d'ouverture seulement, avec de nombreuses mesures de suppression de classes rurales en RPI conduisant à la multiplication des niveaux. Les mesures de décharges d'horaires des directions, soit 11 postes affectés, n'apparaissent pas pourvues par la dotation nationale, qui ne comporte que 5 postes supplémentaires.

Il n'est pas acceptable que les avancées sur des mesures indispensables pour soulager les directrices et directeurs se fassent au détriment des conditions d'enseignement avec la suppression de postes dans les territoires ruraux ou urbains.

Aussi, il apparaît indispensable que dans notre département, comme au plan national, ces postes soient clairement compensés par une dotation équivalente.

Certain de l'attention que vous porterez à cette demande, et restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

André CHASSAIGNE

**Copie à :**

- Monsieur Karim BENMILOUD, Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand
- Monsieur Michel ROUQUETTE, Inspecteur d'Académie du Puy-de-Dôme